

Des voix: Oh, oh!

M. Knowles: ... qu'au cours du débat sur l'adresse un député peut parler de quoi que ce soit, aussi est-ce son droit et il peut faire un discours sur n'importe quel sujet de son choix.

Une voix: Ou sur rien du tout.

M. Knowles: Il peut même prétendre qu'en vertu du paragraphe (1) de l'article 60 du Règlement, il peut déposer un avis d'une motion des voies et moyens en tout temps à la Chambre des communes. Il peut dire qu'il y eut des moments où nous évitions les discussions sur le budget général. Mais il s'agit d'un Parlement peu habituel. Il a été élu après la chute prématurée du gouvernement précédent. Je ne m'étendrai pas sur les raisons des deux dernières élections: la plupart d'entre nous savons que, dans les deux cas, l'électeur a voté non pas pour l'un mais contre l'autre. Quoi qu'il en soit, le gouvernement a remporté la majorité des sièges même si beaucoup lui refusent leur confiance. Il est donc majoritaire et pourra demeurer ici quatre ou cinq ans, si ses effectifs ne fondent pas. Mais il doit donner le sentiment qu'il s'efforce d'être juste et qu'il a renoncé à son ancienne arrogance. Cela est terriblement important.

Des voix: Bravo!

M. Knowles: Juste avant le début de la session, madame le Président, j'ai participé à l'une de ces émissions radiophoniques qui abondent dans le coin. On m'a demandé comment les libéraux allaient se comporter à mon avis. Désirant accorder aux gens le bénéfice du doute, comme ma générosité naturelle m'y pousse, j'ai répondu: «Peut-être ont-ils assez pâti d'être restés dans l'opposition ces quelques mois. Peut-être auront-ils perdu leur arrogance d'antan.»

Des voix: Oh, oh!

M. Knowles: Je regrette d'avoir dit cela, madame le Président, car rien n'a changé. Le gouvernement s'imagine que parce qu'il est majoritaire, parce qu'il dispose du pouvoir il peut faire comme il l'entend. Le ministre peut bien invoquer tant qu'il voudra les règles de la procédure. Cela ne lui donne pas le droit moral ni parlementaire de sortir des voies que la Chambre estime devoir suivre dans l'étude des mesures budgétaires.

Des voix: Bravo!

M. Knowles: La discussion qui se déroule en ce moment prouve bien qu'il y a désaccord sur la façon dont le gouvernement entend faire marcher le Parlement. Je pense que le chef de l'opposition (M. Clark) a eu tort de dire si souvent, quand il était premier ministre, que ses collègues et lui allaient gouverner comme s'ils étaient majoritaires alors qu'ils ne l'étaient pas, et je pense que c'est une des raisons de sa chute. Mais ce que nous avons maintenant, madame le Président, c'est plus grave encore. Le gouvernement est majoritaire, mais il agit comme s'il était maître de la boutique, comme s'il était seul ici, comme s'il pouvait tout faire à sa guise.

Le ministre des Finances prétend avoir informé les conservateurs et mon parti, par mon intermédiaire en ce cas, de ce qui

Privilège—M. W. Baker

était prévu. Il est vrai que la semaine dernière il m'avait fait part de son intention de prendre la parole hier soir. Je lui ai demandé directement s'il s'agissait d'un exposé budgétaire. Il m'a répondu que non, qu'il s'agissait d'une déclaration établissant ce que nous allions faire des deux restes de budget ainsi que nos projets généraux; qu'il s'agissait plus d'une question de procédure que d'un exposé budgétaire.

Des voix: Quelle honte.

M. Knowles: Hier, quand il a semblé, après qu'on eut donné un avis à la presse, que cette intervention se rapprocherait plutôt d'un exposé budgétaire, nous avons eu une autre conversation et je lui ai encore demandé: «Présenterez-vous un mini-budget ou ne s'agit-il que d'une question de procédure?». Le réseau CBC m'a même invité à faire connaître mon opinion parce qu'hier soir on semblait envisager, la possibilité de retransmettre directement le discours du ministre. Je leur ai répondu: «Je pense que vous faites erreur car le ministre m'a dit qu'il ne s'agissait pas d'un mini-budget». Eh bien, c'est une question de définition et le ministre prétend toujours qu'il n'en est rien. Je l'ai cru sur parole et j'ai même contredit certains de mes collègues et certains journalistes en disant: «Nous n'allons pas nous exciter et nous inquiéter à ce sujet.» Cependant, quand j'ai vu le texte à sept heures et que j'ai entendu le ministre le lire à huit heures, j'ai eu l'impression qu'il ne s'agissait pas que de la simple explication de procédure qui selon le ministre devait constituer l'essentiel de ce budget.

Je pense qu'étant donné cet exposé, il aurait dû s'entendre avec les représentants des deux partis de ce côté-ci afin de déterminer de quelle façon l'affaire serait traitée. Il ne voulait pas présenter de budget—parfois, je pense, que tout comme Donald Fleming l'a fait en 1957 quand il ne voulait pas présenter de budget—il l'a fait passer de cette façon. Le ministre n'est pas prêt à présenter de budget mais il a pensé qu'il lui fallait aborder certaines questions financières et c'est ainsi qu'il l'a fait. Je le répète, il peut citer l'article 60 du Règlement, il peut citer les décisions et les précédents concernant le débat sur l'Adresse, et il nous sera difficile de persuader la présidence de déclarer que ce qu'il a fait est contraire au Règlement. Cependant, ce n'est pas bon pour le fonctionnement de cette législature et cela n'inspire pas confiance à la population du pays, ...

Des voix: Bravo!

M. Knowles: ... si nous avons l'impression que le gouvernement décide carrément de procéder comme il l'entend. J'affirme, madame le Président, que le présent gouvernement majoritaire devrait se montrer plus prudent et attentif aux propos de l'opposition, que le gouvernement minoritaire ne l'a fait à la session précédente. Ce dernier avait décidé d'en faire à sa tête, et nous savons tous ce qui lui est arrivé. Toutefois, cette fois-ci, nous en avons pour trois, quatre ou même cinq ans, et il importe au plus haut point de montrer à nos concitoyens que nous poursuivons nos travaux dans l'harmonie. Or l'incident d'hier soir ne saura leur donner cette impression.